

Nous nous attacherons à améliorer la sécurité de la manutention des bagages. Le système actuel date d'une époque plus paisible. Il nous a été d'une grande utilité, mais les multiples dangers du terrorisme nous obligent aujourd'hui à prendre de nouvelles mesures.

Nous étudierons une technologie plus avancée qui permette aux compagnies aériennes de repérer rapidement, avant le décollage, tous les bagages consignés par un passager qui ne monte pas dans l'avion. Cette situation s'est apparemment produite à bord du vol 003 de CP Air pour Tokyo. Les transporteurs aériens doivent pouvoir retrouver et enlever de tels bagages avant que le vol ne soit autorisé à se poursuivre.

Le Canada examinera deux autres questions critiques.

Nous nous pencherons premièrement sur la conception de dispositifs de détection à bord des avions dont se serviraient les équipages pour détecter tout engin suspect, qu'un passager aurait réussi à monter à bord, même après la vérification de sécurité à l'aéroport.

Deuxièmement, nous examinerons la conception d'un système de détection au point de chargement des bagages enregistrés. Souvent, entre leur enregistrement et leur chargement, les bagages couvrent une distance considérable et sont manutentionnés par de nombreux intermédiaires. Les risques sont grands, malgré tous les contrôles exercés..

Un système de détection au point de chargement permettrait de vérifier une dernière fois les bagages au moment où ils sont chargés dans l'appareil. Des dispositifs de détection pourraient possiblement être installés pour balayer les conteneurs de bagages qui sont chargés à bord des gros-porteurs. De même, ils pourraient possiblement être installés sur les convoyeurs qui desservent les petits avions. Un tel système résoud du même coup les problèmes de sécurité que posent les bagages en transit.

De plus, le Canada étudiera la technologie nécessaire pour mieux conserver et récupérer les enregistreurs de conversations du poste de pilotage et les enregistreurs de données de vol. Nous nous préoccupons beaucoup du fait que ces pièces essentielles d'équipement sont rarement retrouvées.

En sommes-nous au point où nous sommes forcés de nous demander, pour protéger le public, si des services aériens doivent se poursuivre à des endroits où un niveau adéquat de sécurité n'est pas maintenu ?

J'invite cette organisation et ses États membres à se pencher sérieusement sur la question.

L'OACI et le Canada peuvent être fiers des progrès de l'aviation civile. Il reste toutefois des améliorations que nous pouvons et que nous devons apporter pour sauvegarder nos citoyens contre les actes de terrorisme. C'est le moins que nous puissions faire pour honorer la mémoire des innocentes victimes du terrorisme.

---

S/C